

Fiche 1.3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On étudiera la contribution des partis politiques à la mobilisation des électeurs et à la politisation de ces derniers. On évoquera, à partir d'exemples historiques ou comparés, la contribution d'autres organisations (syndicats, associations, groupes d'intérêt) au fonctionnement des démocraties actuelles (coopération, contestation et influence).

NOTIONS : Mobilisation électorale, société civile organisée, groupe d'intérêt.

Savoirs de référence sur la question

Dans ce chapitre il s'agit de montrer que les partis politiques et la démocratie représentative sont consubstantiels. En effet, pour que le peuple puisse exercer son droit de choisir ses représentants, il faut bien que des candidats puissent émerger et qu'ils puissent se différencier. Il faut donc que des groupes – les partis politiques – se structurent pour répondre à cette fonction de sélection du personnel politique. Par ailleurs, pour permettre à leurs candidats d'accéder aux postes de pouvoir, les partis politiques s'efforcent de mobiliser les électeurs, ce qui passe aussi par un travail de mobilisation et de politisation. Dans ce travail, les partis politiques pourront s'appuyer sur un certain nombre de relais (syndicats, associations, églises, mosquées, etc...), sachant que les relations entre les partis politiques et ces autres groupes peuvent être complexes : coopération mais aussi influence, voire contestation...

La contribution des partis politiques dans le fonctionnement de la démocratie

La théorie politique accorde aux partis un rôle central dans le fonctionnement de la démocratie représentative. Leur importance est reconnue par la Constitution française qui leur consacre l'article 4 : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi. La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation ».

Ce rôle central qui est accordé aux partis par le fait qu'ils « concourent à l'expression du suffrage » se décline en de multiples fonctions.

Les partis politiques participent, en amont, à la sélection des gouvernants dans la mesure où ils encadrent l'offre politique et constituent l'institution par laquelle le personnel politique, et en particulier les futurs candidats, sont recrutés et sélectionnés. Georges Lavau appelait cette fonction la « fonction de relève politique ».

Une autre fonction des partis consiste à proposer des programmes et des politiques pour un éventuel gouvernement. Ainsi, selon la théorie de G. Lavau, les partis ont un rôle stabilisateur pour

la politique dans la mesure où ils convertissent en projets positifs des oppositions de vues qui risqueraient de ne demeurer qu'à l'état de conflits. Ce faisant, les partis légitiment, voire imposent, des idées dans l'espace politique et, par le fait, participent à structurer l'opinion.

Un autre rôle de stabilisation et de légitimation important des partis politiques est leur rôle de coordination et de contrôle des organes gouvernementaux : les partis politiques font le lien entre les citoyens et le sommet de l'État et assurent symboliquement la cohérence entre la volonté des citoyens et l'action des gouvernants, issus de leurs rangs et sur lesquels ils assurent une sorte de contrôle.

Les partis politiques jouent aussi un rôle important d'intégration sociétale et d'intégration sociale. Intégration sociétale parce qu'ils peuvent à l'occasion se faire les porte-parole de groupes ou d'associations porteurs de valeurs ou d'attentes spécifiques ; intégration sociale par leur rôle « pédagogique » lié à l'éducation politique voire à la socialisation politique des citoyens (dans ce domaine, on se souvient du rôle joué par le passé par le Parti communiste, capable d'offrir à ses adhérents non seulement une culture politique mais aussi de nombreux lieux de sociabilité).

Enfin, les partis politiques peuvent aussi jouer un rôle de « contre-organisation », voire de subversion. Paradoxalement, cette fonction ne conduit pas à un dysfonctionnement de la démocratie représentative. Au contraire, en exprimant les mécontentements d'une partie des citoyens, les partis politiques évitent que ces mécontentements ne débouchent en une violence incontrôlée. En canalisant ces contestations, les partis jouent donc le même rôle stabilisateur que le tribun de la plèbe dans la République romaine : c'est ce que l'on appelle la « fonction tribunicienne » (étudiée par G. Lavau dans le cas du Parti communiste, mais que l'on retrouve, en partie, dans le cas du Front national voire aujourd'hui dans le cas du Front de gauche).

L'ensemble de ces fonctions se cristallisent dans la nécessité, pour la plupart des partis politiques, de se légitimer en obtenant l'adhésion des citoyens aux idées dont ils sont porteurs.

La majorité des partis aspirent à avoir des élus et se livrent, pour cela, à un important travail de mobilisation électorale. On peut définir ce travail comme l'ensemble des actions mises en œuvre par des acteurs divers pour diffuser une « offre politique » et persuader les électeurs de s'y rallier en apportant leur soutien et leur vote.

Cependant, cette adhésion peut s'exprimer selon des modalités variées qui ne passent pas nécessairement par le vote : des partis politiques peuvent avoir une audience et une influence bien supérieure à ce qu'ils représentent électoralement ce qui peut conduire à des mobilisations politiques relativement plus puissantes que les mobilisations électorales que ces partis arrivent à entraîner.

Les campagnes électorales jouent un rôle central dans la mobilisation électorale. Elles peuvent être analysées comme l'aboutissement du processus de la rationalisation du travail de sollicitation des électeurs, ce qui suppose l'émergence de savoir-faire spécifiques à l'élection. Les campagnes électorales sont aussi un temps important dans le processus de politisation des électeurs.

Ce travail de politisation est d'autant plus important que l'intérêt pour la chose publique n'a rien de naturel ou de spontané : bien au contraire, l'adoption du suffrage universel a obligé les professionnels de la politique à un long travail d'intéressement des « profanes ». Par ailleurs, ce travail reste en partie inachevé puisque l'intérêt pour la politique est inégalement réparti dans la société, de même que les modalités de la socialisation politique sont socialement très diverses et aboutissent à une politisation qui varie largement en intensité en fonction des groupes sociaux concernés.

En ce qui concerne le fonctionnement interne des partis, Michel Offerlé propose un cadre d'analyse adapté à la complexité des organisations partisans en s'appuyant sur une relecture de Weber, de Schumpeter et sur la théorie bourdieusienne des champs.

Dans cette optique, un parti doit être analysé non seulement comme une entreprise politique tournée vers la conquête des positions de pouvoir, mais aussi comme un espace de concurrence objectivé entre des agents luttant pour le contrôle des ressources collectives que sont la définition légitime du parti, le droit de parler en son nom, le contrôle des investitures et des moyens de financement.

Dans cette perspective, les partis se distinguent selon l'importance de leurs ressources collectives propres (permanents, moyens matériels, notoriété du parti...) et des ressources personnelles de leurs élus et dirigeants ; on retrouverait ici l'opposition idéaltypique entre les partis de masse et les partis de cadres proposée jadis par Maurice Duverger, si cette distinction entre «capital collectif» et «capital individuel» ne divisait, selon M. Offerlé, les élites de chaque parti. Tous les partis voient en effet s'affronter des agents qui doivent tout ou beaucoup au parti et des agents qui disposent d'autres ressources (postes d'élus solidement tenus, clientèles d'obligés, notoriété locale ou nationale, compétence garantie par un diplôme rare, appartenance à un grand corps).

La contribution d'autres formes d'organisation

D'autres formes d'organisations participent, avec les partis, au bon fonctionnement de la démocratie. C'est le cas, par exemple, des syndicats, des associations, des groupes d'intérêt et, plus généralement, des différentes composantes organisées de la société civile.

De fait, dans le cadre de la démocratie représentative, les partis ne sont pas les seuls à pouvoir jouer un rôle de représentation : le « champ de la représentation » semble plus vaste que celui de la représentation politique classique et s'étend à la représentation professionnelle (assurée en particulier par les syndicats), mais aussi associative, voire à des formes de représentations opérées par des porte-parole occasionnels.

Traditionnellement les syndicats, les associations ou encore les organisations religieuses ont pu jouer, par rapport aux partis politiques, un rôle de relais dans la mobilisation politique et électorale : on peut penser à la CGT par rapport au PCF ou, dans une certaine mesure, aux églises par rapport aux partis démocrates-chrétiens.

Il peut cependant aussi exister, entre ces différentes formes de représentation, une certaine « concurrence », qui pourrait être illustrée par l'autonomisation parfois douloureuse du champ syndical par rapport au champ politique.

Par ailleurs, depuis quelques années, se constituent des mouvements sociaux qui contestent aux partis et aux syndicats leur monopole de la représentation, en se faisant les porte-parole de groupes sociaux qui ne se sentent pas suffisamment représentés par les instances classiques.

Ainsi le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, mais aussi les mobilisations féministes et, plus récemment, le mouvement altermondialiste, sont des exemples de mouvements sociaux qui portent sur la scène publique des enjeux spécifiques et se font les représentants de groupes sociaux ou de franges de l'opinion qui ne se sentent pas représentés par ailleurs : en cela ces mouvements sociaux remplissent bien une fonction de représentation qui participe au bon fonctionnement de la démocratie.

Il faut noter que ces mouvements sociaux usent, en général, de répertoires d'action collective différents par rapport à ceux des organisations traditionnelles avec lesquelles ils peuvent néanmoins entretenir des liens plus ou moins forts.

Par ailleurs, la variété des enjeux dont ils sont porteurs se traduit par une forte variété de leurs champs d'action. Si certains mouvements sociaux jouent un rôle de contestation ou de dénonciation plus ou moins radicale de ce qu'ils considèrent comme des injustices et, dans certains cas peuvent exprimer un rejet du système politique classique et des partis eux-mêmes, d'autres formes d'organisation orientent leur action vers des formes de coopération, y compris avec les partis politiques classiques.

Enfin, de plus en plus, on remarque en Europe le développement de logiques d'influence : les groupes d'intérêt et les cabinets de lobbying, en effet, sont de plus en plus présents à Bruxelles et sont devenus, dans certains domaines, des interlocuteurs privilégiés pour les institutions communautaires. En effet, celles-ci apprécient autant l'expertise technique qu'ils peuvent apporter que, paradoxalement, la légitimité dont ils sont porteurs en tant que représentants d'une sorte de « société civile européenne ».

De façon générale, sans aller toujours jusqu'au lobbying à proprement parler, les différents groupes sociaux ont de plus en plus à cœur, y compris en France, d'user de leur répertoire d'action dans le but d'influencer et de tourner à leur profit les politiques publiques : on retrouve, dans cette démarche, aussi bien l'aspect de coopération que l'aspect d'influence.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : Découverte des partis politiques et des syndicats français

Finalité : caractériser l'offre politique et syndicale en France.

Etapes et ressources préconisées :

- Recherche sur les sites internet des différents partis, repérage de la façon dont les partis se présentent, réalisation d'exposés ou de monographies sur les différents partis politiques, mettant en évidence la variété de l'offre politique et les spécificités de chaque parti.
- Recherche sur les sites internet des différents syndicats, repérage de la façon dont les syndicats se présentent, réalisation d'exposés ou de monographies sur les différents syndicats français, mettant en évidence la variété de l'offre syndicale et les spécificités de chaque syndicat.
- Un éclairage historique sur l'évolution de l'offre politique en France pourra être apporté par l'étude d'extraits d'ouvrages classiques comme Les droites en France de René Rémond ou La gauche en France depuis 1900 de Jean Touchard.
- Enfin, il sera possible d'organiser des jeux de rôle : sur un sujet précis (le nucléaire, la fiscalité, l'immigration, le partage de la valeur ajoutée, etc...) les élèves débattent en employant les arguments du parti ou du syndicat qui leur aura été attribué.

Activité 2 : Découverte des partis politiques et des syndicats hors de France

Finalité : caractériser l'offre politique et syndicale hors de France.

Etapes et ressources préconisées :

- Une ouverture internationale pourra être apportée par l'étude de l'offre politique dans quelques grands pays, à partir d'exemples classiques (opposition démocrates-républicains aux Etats-Unis...), ou plus récents (les « ligues » en Italie, ou les partis religieux lors des récentes « révolutions arabes »...). La Documentation française publie régulièrement de très bonnes synthèses factuelles sur ces questions.

Activité 3 : Découverte de quelques textes classiques

Finalité : approcher quelques textes classiques autour du rôle et du fonctionnement des partis politiques pour mieux comprendre les bases théoriques de la réflexion.

Etapes et ressources préconisées :

- A l'aide du site « Les classiques des sciences sociales » (classiques.ugac.ca/), les élèves pourront approcher les textes de M. Weber, de R. Michels et de J. A. Schumpeter qui expriment leur analyse du rôle des partis. Pour Weber, on pourra analyser des extraits de l'ouvrage Le savant et le politique (classiques.ugac.ca/classiques/Weber/savant_politique/Le_savant.html en particulier les pages 49 et 50 du document PDF à télécharger), pour Schumpeter on lira des extraits de Capitalisme, socialisme et démocratie (classiques.ugac.ca/classiques/Schumpeter_joseph/capitalisme_socialisme_demo/capitalisme.html), en particulier le début du chapitre 23, pages 124-126 du deuxième fichier PDF). En ce qui concerne Roberto Michels, on peut trouver sur le même site un manuel de science politique (classiques.ugac.ca/contemporains/moniere_denis/intro_theories_politiques/moniere_intro_theories_pol.pdf) qui, aux pages 80-82, détaille la notion de loi d'airain de l'oligarchie en des termes assez accessibles aux élèves.

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Cohen A., Lacroix B., Riutort P., (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte (2009).

[Chapitre VII, Le phénomène électoral, pages 393-443 : en particulier, on pourra s'intéresser, pages 406-423, au texte de Rémy Lefebvre « Le travail de mobilisation électorale ». Chapitre VIII, L'entreprise partisane, pages 445-491 : en particulier, les pages 447-461 « Partis et configurations partisans » fournissent une bonne définition des partis ainsi qu'une analyse assez synthétique de leurs principales fonctions et caractéristiques. Chapitre IX, Les mobilisations, pages 493-552 : ce chapitre présente un certain nombre de modèles théoriques et d'exemples pratiques de mobilisations autres que la mobilisation électorale, par exemple le mouvement altermondialiste, le mouvement féministe, etc... Enfin on trouvera aux pages 638-640 quelques développements sur le développement du lobbying en Europe.]

Lagroye J., François B., Sawicki F., *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po & Dalloz, (2006).

[Chapitre V, Section I. partie C, Régimes politiques, partis et systèmes de partis, pages 240-252. Chapitre VI, Section I, Les mobilisations, pages 294-309. Cette section analyse la spécificité des formes politiques de mobilisation et les confronte à des modèles classiques proposés par Mancur Olson ou Charles Tilly. Il apparaît que le sens politique donné à certaines mobilisations leur permet d'échapper à quelques paradoxes et limites propres à l'action collective en générale.]

Offerlé M., *Les partis politiques*, PUF, 2010.

[Un ouvrage classique de la sociologie des organisations partisans envisagées comme des entreprises politiques.]

Seiler D-L., *Les partis politiques*, Armand Colin, (2000).

[Il s'agit d'un ouvrage synthétique, mais extrêmement complet, qui permet de faire le tour de la question avec une attention particulière aux clivages politiques que reflète le système de partis. Le lecteur pressé pourra se contenter, sur le thème de la mobilisation électorale, de lire le chapitre 8, La logique de mobilisation, pages 180-192.]

Bibliographie complémentaire

Andolfatto D., *Les syndicats en France*, La Documentation française, 2007.

[Une synthèse factuelle fort précieuse sur le paysage syndical français et ses évolutions récentes.]

Bréchon P., dir., *Les partis politiques français*, La Documentation française, 2011.

[Une présentation complète des forces politiques françaises : données historiques, statistiques et institutionnelles.]

Duverger M., *Les partis politiques*, Armand Colin, (1951, réédité en 1981).

[Un classique, qui présente notamment la distinction entre partis « de masse » et partis « de cadres ». La distinction est fondatrice même si elle est un peu obsolète : on lui préfère aujourd'hui celle qui distingue les « partis de notables », les « partis de militants » et les « partis d'électeurs »...]

Lavau G., *Partis politiques et réalité sociale*, Armand Colin, (1953).

[Un autre classique, présentant un certain nombre de catégories fondatrices pour l'étude des partis et de leurs fonctions.]

Offerlé M., *La société civile en question*, La Documentation française, Coll. Problèmes politiques et sociaux, 2003.

[Un recueil de textes commentés fort précieux.]

Olson M., *Logique de l'action collective*, PUF, (1978).

[Un ouvrage fondateur sur le thème, où l'on trouve notamment l'énoncé du fameux paradoxe de l'action collective : la conscience d'un intérêt commun ne saurait expliquer les mobilisations ni, plus largement, la participation active à des formes organisées d'action collective...]

Rémond R., *Les droites en France*, Ed. Aubier, (1982).

[Il s'agit d'un grand classique, dans lequel Rémond présente notamment les trois grands courants classiques de la droite : le légitimiste, l'orléaniste et le bonapartiste.]

Touchard J., *La gauche en France depuis 1900*, Seuil, (1977).

[Encore un classique, publié après la mort de Jean Touchard, avec un dernier chapitre rédigé par Michel Winock. L'ouvrage tente de définir la gauche à travers une étude historique précise des différents courants de la gauche française. Sur le modèle du travail réalisé par René Rémond, Touchard tente de dégager une typologie des courants de la gauche, distinguant notamment le radicalisme, le socialisme et le communisme, mais son apport vaut surtout pour la finesse et la précision de son analyse historico-politique.]